

FICHE D'INSCRIPTION 2021-2022 > R.P.I. JOSBAIG

Merci de bien vouloir renseigner obligatoirement tous les champs demandés.
Toute fiche non complète et non lisible ne pourra être traitée.

ENFANT

NOM : Prénom :

Sexe : Fille Garçon Date de naissance : / / Lieu :

Adresse :

Code postal : VILLE :

École fréquentée en 2021-2022 : Commune : Classe :

PARENTS OU REPRÉSENTANTS LÉGAUX

NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Représentant légal	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Représentant légal
Adresse (si différente de l'enfant) :	Adresse (si différente de l'enfant) :
.....
Tél. domicile :	Tél. domicile :
Portable :	Portable :
Tél. travail :	Tél. travail :
Courriel :	Courriel :

FRÉQUENTATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Pour rappel, **aucune inscription ne sera prise en compte par le service Restauration Collective de la communauté de communes**, merci de vous rapprocher du référent de la cantine de votre école.

Mon enfant déjeunera à la cantine de façon (cochez les jours concernés) :

régulière, toute l'année : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

occasionnelle

Dans ce cas, les repas **doivent être réservés** auprès du référent de la cantine de l'école impérativement **avant le jeudi matin 09h00 pour la semaine suivante.**

Pour la **première semaine de la rentrée scolaire 2021-2022**, du jeudi 02 au vendredi 03 septembre, j'inscris mon enfant pour le(s) jour(s) suivants : JEUDI VENDREDI

Merci de cocher cette case si vous optez pour une restauration « sans porc » pour votre enfant.

GARDERIE

Mon enfant ira à la garderie (cochez les jours concernés) :

- garderie du matin (7h30-8h45) : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI
- garderie du soir (16h30-19h) : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

Se reporter au règlement intérieur du service périscolaire.

ALLERGIES ALIMENTAIRES OU AUTRES PATHOLOGIES À SIGNALER

Se reporter au protocole décrit dans le règlement de fonctionnement, point 2, page 2.

L'enfant a-t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) alimentaire ?

- Non Oui, date de la commission PAI :

Renouvellement à prévoir le :

- Autres (précisez) :

FACTURATION

Qui règlera les factures de restauration collective et/ou de garderie ?

- La mère Le père Le représentant légal

En cas de garde alternée de l'enfant, merci de préciser les modalités de facturation :

Pour les semaines paires, la facture sera réglée par : La mère Le père

Pour les semaines impaires, la facture sera réglée par : La mère Le père

Si nécessaire, vous pouvez apporter des précisions :

VALIDATION DES INFORMATIONS DONNÉES

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement ci-joint, et m'engage à le respecter.
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations données.
- J'autorise les responsables à prendre toutes les mesures médicales ou chirurgicales reconnues nécessaires.
- J'autorise mon enfant à être photographié ou filmé dans le cadre de reportages réalisés par les services de la Communauté de Communes du Haut-Béarn (pour une utilisation sur les outils de communication de la collectivité uniquement : Facebook, site Internet et magazine).

Date : / /

Signature Mère :

Signature Père :

Signature représentant légal :

Cette fiche est à remettre impérativement au personnel de l'école en charge des inscriptions « cantine » avant le 25 juin 2021.